Honoré d'Urfé, *L'Astrée* - Quatrième partie - Format Microsoft Word.  
Version fonctionnelle basée sur l'édition de 1624   
(*Deux visages de L'Astrée*, [https://astree.univ-rouen.fr](https://astree.tufts.edu)).  
L'original se trouve à la Bibliothèque de la ville de Lyon, B 510094(II)

**L'Astrée d'Honoré d'Urfé  
Quatrième partie**

**Extrait du** [**Privilège**](file:///E:\TH\2%20visages%20quatrieme\_analyse\glossaire_pp.html#privilege) **du** [**Roi**](file:///E:\TH\2%20visages%20quatrieme\_analyse\repertoire_ll.html#3_Louis)**.**

 Par grâce et Privilège du Roi, il est permis à Damoiselle Gabrielle d'Urfé de faire imprimer par tel Imprimeur Libraire qu'elle avisera bon être, et en telle marge, caractère et volume que bon lui semblera, un livre intitulé LA QUATRIÈME PARTIE DE L'ASTRÉE de Messire Honoré d'Urfé, Marquis de Bagé, Verromé et Virieu-le-grand, Comte de Châteaumorand, et Chevalier de l'Ordre de Savoie, son oncle, et par le dit sieur Marquis composé. Et défenses sont faites à tous Imprimeurs et Libraires, tant étrangers que de ce Royaume, et à tous autres, de [quel](file:///E:\TH\2%20visages%20quatrieme\_analyse\glossaire_qr.html#quel) état, qualité, et condition qu'ils soient, d'imprimer, faire imprimer, vendre et débiter le dit livre, sans le consentement de la dite Damoiselle d'Urfé, ou de l'Imprimeur et Libraire auquel elle aura donné le pouvoir d'imprimer, faire imprimer, vendre et débiter, les impressions du dit livre, et ce, durant le temps de dix ans, à compter du jour que le dit livre sera achevé d'imprimer, sur peine de confiscations de tous les exemplaires qui seront trouvés d'autres impressions que du dit Imprimeur et Libraire auquel ladite Damoiselle aura donné le pouvoir d'imprimer, vendre et débiter ledit livre, ou de ceux qui auront droit de lui, de trois mille livres d'amende, et de tous dépens, dommages et intérêts. Et voulons que mettant en chacun exemplaire du dit livre, un extrait du dit [Privilège](file:///E:\TH\2%20visages%20quatrieme\_analyse\glossaire_pp.html#privilege), il soit tenu pour bien et dûment signifié, et que les copies collationnées

à l'original par un de nos Conseillers Notaires et Secrétaires servent en tous lieux qu'il appartiendra, et que [foi](file:///E:\TH\2%20visages%20quatrieme\_analyse\glossaire_ff.html#foy) y soit ajoutée comme audit Original, le tout ainsi qu'il est plus au long spécifié au dit [Privilège.](file:///E:\TH\2%20visages%20quatrieme\_analyse\glossaire_pp.html#privilege) Donné à Paris, le vingtième jour de Novembre, l'an de grâce mille six cents vingt-trois. Et de notre règne, le quatorzième, ainsi signé, Par le Roi en son Conseil,  
RENOUARD, et scellé du grand seau de cire jaune.

Ladite Damoiselle Gabrielle d'Urfé, a cédé et transporté le [Privilège](file:///E:\TH\2%20visages%20quatrieme\_analyse\glossaire_pp.html#privilege) ci-dessus, [ensemble](file:///E:\TH\2%20visages%20quatrieme\_analyse\glossaire_ee.html#ensemble) tous les droits qu'elle a par icelui, à François Pomeray, marchand Imprimeur Libraire à Paris, suivant le contrat qui pour cet effet en avait été passé entre eux, par devant Parcq et son compagnon, Notaires au Châtelet de Paris, le sixième jour de Novembre, 1623. Ledit transport passé par devant Chapelain et Desquatrevaulx, Notaires audit Châtelet, le 22e jour des dits mois et an.

Et ledit Pomeray a associé avec lui, [Toussaint du Bray](file:///E:\TH\2%20visages%20quatrieme\_analyse\repertoire_tt.html#Toussaint), la veuve Olivier de [Varennes](file:///E:\TH\2%20visages%20quatrieme\_analyse\repertoire_uz.html#Varennes), et Jacques de Sanlecque, marchands Libraires, pour imprimer par ensemble le dit livre, intitulé La quatrième partie de l'Astrée, suivant le [Privilège](file:///E:\TH\2%20visages%20quatrieme\_analyse\glossaire_pp.html#privilege) dont l'extrait est ci dessus, et durant le temps de dix ans y contenu, et ce pour les parts et portions mentionnées aux contrats d'association qui pour cet effet ont été passés entre eux par devant les Notaires du Châtelet de Paris.

Achevé d'imprimer, le deuxième jour de Janvier, 1624.

"Astrée Word, IV, Privilège" Format Microsoft Word. 10/08/2018.   
Édition établie par Eglal Henein.  
©2005-2018 Tufts University (Medford, MA, E.-U.).  
Voir *Deux visages de* L'Astrée, [https://astree.univ-rouen.fr.](http://astree.tufts.edu.)